

**Guay-Lachance, Maxandre (BAPE)**

**De:** Gagné, Hubert  
**Envoyé:** 16 mars 2016 14:19  
**À:** Guay-Lachance, Maxandre (BAPE)  
**Cc:** Francoeur, Louis-Gilles (BAPE); Deshaies, Yvon (BAPE)  
**Objet:** Stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales

Bonjour,

Voici la réponse du MDDELCC concernant votre question sur la Stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales.

En fait, c'est la Direction des politiques de l'eau qui s'occupe de ce dossier au MDDELCC. Un spécialiste a répondu à ces questions:

1. Comment le Québec met-il en œuvre la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales?

- Le MDDELCC n'autorise aucun projet qui ne respecte pas les exigences de la Stratégie;
- Le MDDELCC a adopté deux positions et un règlement en lien avec la Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales, soit :
  - o Position sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égout municipaux <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/ouvrages-municipaux/position-ministere.htm>
  - o Position sur les normes de performance de la Stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/strat-pancan/index.htm>
  - o Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

2. Est-ce que les critères ou exigences de la Stratégie sont appliqués aux niveaux indiqués dans la Stratégie, de façon plus sévère ou différemment?

- De façon générale, les exigences québécoises en matières de gestions des effluents d'eaux usées municipales concordent avec les exigences de la Stratégie. Certains critères, dont le pH, sont plus restrictifs. La Position sur la désinfection des eaux usées traitées du MDDELCC, adoptée bien avant la Stratégie, va un peu plus loin que la Stratégie puisqu'elle interdit la désinfection au chlore (incluant les systèmes de chlore gazeux, d'hypochlorite de sodium et de bioxyde de chlore) ainsi que la chloration-déchloration, alors que la Stratégie permet ces systèmes pourvu que la concentration de chlore résiduel libre soit inférieure à 0,02 mg/l. De plus, le Québec a exigé, par le Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, que les opérateurs des stations d'épuration soient certifiés, ce qui n'apparaît pas dans la Stratégie.

3. Est-ce le ministère évalue actuellement la possibilité de rehausser ses critères et exigences par rapport à ceux de la Stratégie

- À l'heure actuelle, le MDDELCC vise à mettre en œuvre les exigences de la Stratégie par l'application de ses positions et du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées.

J'espère que nos réponses sont satisfaisantes pour la commission.

Merci et bonne fin de journée,

Hubert Gagné, M.Sc.géogr.

Chargé de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

675 René-Lévesque Est, 6ème étage, boîte 83 Québec (Québec) G1R 5V7 • (418) 521-3933 poste 4607 • •  
hubert.gagne@mddelcc.gouv.qc.ca